

## Bénévolat

Aujourd'hui, plus de 16 millions de bénévoles agissent dans le paysage associatif français. Ils constituent les piliers du fonctionnement associatif.

### Définition du bénévolat

Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial

(Définition provenant d'un avis du Conseil économique et Social du 24 février 1993).

Etre bénévole, c'est faire don de son temps à une association et trouver un accomplissement personnel grâce aux missions qu'on y accomplit. L'engagement bénévole est libre et permet de traduire en actions les valeurs que l'on porte tout en ayant une utilité sociale.

Pour le bénévole, la participation à la vie de l'association se matérialise par la mise à disposition de son temps et de ses compétences au service de l'association. Pour mener à bien ses missions, il est donc essentiel pour le bénévole d'être sensible au projet associatif dans lequel il s'implique.

L'accueil et la convivialité qui règnent dans l'association, le plaisir qu'on trouve à y passer du temps et le lien social que l'on tisse avec les autres membres sont autant de facteurs qui conditionnent la motivation et l'implication en tant que bénévole.

Lorsqu'on s'investit dans un projet associatif, on ne peut pas percevoir de rémunération ou d'indemnité, on fait « don » de son temps. Cependant des titres restaurant ou le remboursement des frais réels engagés peuvent être pris en charge par l'association, sous certaines conditions.

Télécharger le guide du bénévolat 2018/2019 (format.pdf)

### Comment s'engager ?

Vous souhaitez vous engager bénévolement au Blanc-Mesnil ?

Rendez-vous sur la « Bourse au bénévolat » de la Maison des associations : [lien](#)

Contactez la maison des associations, dont l'une des missions est l'accompagnement des bénévoles.

Contact : [benevolat@blancmesnil.fr](mailto:benevolat@blancmesnil.fr)

### Bourse au bénévolat

La « Bourse au bénévolat » est un outil gratuit de mise en relation des habitants et des associations du Blanc-Mesnil.

Ce **service gratuit** est accessible à toutes les associations et au grand public.

Il offre la possibilité :

- **Aux associations blanc-mesniloises** : de diffuser leurs offres de recherche de bénévoles
- **Aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes

[Formulaire Bourse au bénévolat](#)

[Consulter les annonces](#)

### Valorisation du bénévolat

Les bénévoles constituent le « terreau » de l'association et sans eux, elle ne pourrait pas exister.

Il est donc primordial de prendre soin des bénévoles, et cela passe notamment par la valorisation de leurs actions, du

temps passé et de leur personne.

Il existe plusieurs manières de valoriser le bénévolat au sein de l'association

## Une valorisation comptable du bénévolat

Comptabiliser le temps passé par les bénévoles au sein de l'association est important. Il permet de prendre conscience de l'énergie investie dans le projet associatif et de la quantité de travail fournie pour mettre en place les actions de l'association.

Il est donc important de valoriser le bénévolat au plan comptable en tant que « contribution volontaire en nature ».

## Une valorisation des compétences des bénévoles

Les activités réalisées au sein d'une association permettent aux bénévoles de développer de nouvelles compétences, qu'il est important de reconnaître et de valoriser.

Ces compétences nouvellement acquises (savoir-être et savoir-faire) peuvent en effet être utiles au bénévole pour trouver une formation, un emploi, faire une VAE, etc.

Les reconnaître et les valoriser, c'est aussi un pas de plus vers une reconnaissance sociale importante du bénévolat, du sérieux et de la qualité de l'engagement de milliers de personnes.

## Une valorisation par la formation des bénévoles

Proposer aux bénévoles de se former dans le cadre de leur mission associative, c'est également leur offrir une forme de valorisation qui favorise le développement de leurs compétences.

Pour cela, il est possible de proposer des formations en interne au sein de l'association ou de participer aux formations proposées la maison de associations à destination des bénévoles associatifs.

## Une valorisation par la prise de responsabilités au sein de l'association

Confier des responsabilités à des bénévoles au sein de l'association est également un moyen de récompenser son implication et de lui témoigner de la reconnaissance.

## Une valorisation par la Ville : « Médaille de l'engagement »

Lors des vœux de fin d'année aux associations, la cérémonie de remise de « Médaille de l'engagement » récompense des bénévoles engagés dans la vie associative locale.

La ville du Blanc-Mesnil distingue ces citoyens qui, par leur implication quotidienne, illustrent la force de l'engagement.

Les présidents d'associations peuvent soumettre la candidature d'un bénévoles, qui doit remplir les conditions suivantes :

- La personne concernée doit être proposée par le/la président(e) d'une association, après étude d'un dossier constitué à la demande d'une association. Télécharger le formulaire de proposition (format.pdf)
- La personne concernée doit avoir des mérites dans l'exercice de ses fonctions au sein de l'association
- La personne concernée doit résider au Blanc-Mesnil

## Contact

### Maison des associations

32 avenue de la République

93150 Le Blanc-Mesnil

France

01 71 82 00 90

01 71 82 00 91

Courriel

## Lire aussi

[Valorisation comptable du bénévolat](#)

### Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri

BP 10076

93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

### Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès

93150 Le Blanc-Mesnil

### Horaires d'ouverture

## Horaires d'ouverture

### Lundi

09:00-12:30, 14:00-17:30

### Mardi

14:00-17:30

### Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

### Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30

### Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

### Samedi

09:00-11:45

### Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

### Lundi

09:00-12:15, 13:30-17:15

### Mardi

09:00-12:15, 13:30-19:45

### Mercredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

### Jeudi

09:00-12:15, 13:30-17:15

### Vendredi

09:00-12:15, 13:30-17:15

### Samedi

Fermé

### Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).